

Chères Associations,

Vous trouverez ci-dessous le mode d'emploi pour formuler vos demandes de subvention.

Vous devez transmettre au plus tard pour le **mercredi 29 novembre 2017** votre cotisation d'adhésion avec le talon ci-joint renseigné même si vous n'êtes pas demandeur de subvention.

## L'OMCS AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

L'accueil des adhérents se fait lors des permanences, les jours et heures sont rappelées ci-dessous. N'hésitez pas à venir.

**Comme l'an passé vous trouverez les tarifs d'adhésion à l'OMCS** : L'adhésion à un des services ci-dessous, vous permet de bénéficier de l'assistance de la commission communication dans le cadre de l'accès au portail internet

**5 € par prestation de service à savoir :**

- 1 - FORUM des associations = **5 €**
- 2 - Annuaire « Associations....Nous » = **5 €**
- 3 - Demande de subventions, obligatoire pour l'instruction de votre dossier = **5 €**

Exemple : une association qui demande dans ses activités seulement une présence au Forum, devra adhérer à l'OMCS pour une cotisation de 5 €, mais ne pourra bénéficier de l'étude de son dossier dans le cadre des demandes de subventions. Si cette dernière bénéficie du Forum et de l'Annuaire elle devra acquitter la somme de 10 €.....etc.

Pour les associations ayant plus de 50 adhérents, nous maintenons un tarif unique obligatoire, qui inclut les 3 prestations :

**25 € pour les associations ayant 50 adhérents et plus**

Votre renouvellement doit être renvoyé ou amené à l'OMCS, où la secrétaire de l'OMCS, se fera un plaisir de vous accueillir :

- Mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Tél. direct : **02.99.69.27.53.**

Adresse mail : **omcs@lameziere.fr**

En vous remerciant pour votre collaboration amicalement.

**La commission subvention**

## DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES 2018 – MODE D'EMPLOI

Cette année la DEMANDE DE SUBVENTIONS 2018, vous parvient par mail, par courrier et par clef USB pour ceux qui assistent à l'AG de l'OMCS du 07/11/2017. Elle doit être complétée et retournée avant le 29 novembre 2017 avec le paiement de votre cotisation par courrier ou remis en main propre au bureau de l'OMCS. Vous pourrez aussi nous l'envoyer par e-mail, ce qui est souhaitable (plus simple à retraiter pour nous), mais le format papier est encore néanmoins requis au même titre que votre RIB.

### Fonds finalisés

Nous vous rappelons les critères nécessaires à la prise en compte de votre dossier :

- 1 - les manifestations exceptionnelles,
- 2 - les manifestations à caractère populaire et social,
- 3 - les manifestations présentant un risque financier pour l'association,
- 4 - apport sur ses fonds propres d'un minimum de 10% du budget de l'opération.

Ces 4 critères doivent être TOUS impérativement remplis.

Le versement des fonds finalisés est effectué sur le budget définitif de l'activité et après présentation des justificatifs directement auprès de la mairie.

*La manifestation qui clôt l'activité annuelle de l'association n'est pas concernée par les fonds finalisés, au même titre que les compétitions sportives.*

### Associations du secteur Jeunesse, Sports, Culture

*Le nombre de licenciés et (ou) d'adhérents est demandé ainsi que la liste nominative, exclusivement sous le format de l'imprimé ci-joint, qui sera aussi disponible par mail ou sur le site internet de La Mézière.*

## **A retenir - IMPORTANT**

Cette année une nouveauté, le pavé « **Mise à disposition de mobiliers et d'immobiliers** », **OBLIGATOIRE** pour toutes les associations. Vous avez reçu de la part de la mairie des montants qu'il convient de reporter, à défaut rapprochez-vous de la mairie qui vous les communiquera.

Comme l'année dernière, les tableaux 2017/2018 et le formulaire comporte une partie bénévolat **obligatoire pour tous**. Si vous remplissez votre dossier de subvention par informatique, vous trouverez la mise à jour sur le site de La Mézière.

Les dossiers doivent être remis sur le formulaire papier, au plus tard au bureau de l'OMCS le :

**mercredi 29 novembre 2017**

Passé cette date la commission subvention n'instruira pas le dossier.

Votre cotisation pour les manifestations sélectionnées devra

Impérativement être jointe ainsi que le formulaire ci-dessous.

Il convient de respecter les bénévoles qui instruisent vos dossiers, aussi nous vous demandons de respecter les formulaires joints et de ne pas nous envoyer des bilans de formats différents, et de bien vouloir être lisible si vous le remplissez manuellement.

**FORMULAIRE A NOUS REMETTRE  
ACCOMPAGNE DE VOTRE CHEQUE ET RIB  
AINSI QUE L'ENSEMBLE DU DOSSIER  
DE DEMANDE DE SUBVENTION  
INTEGRALEMENT REMPLI**

**Adhésion à l'OMCS - Année 2018**

**ASSOCIATION :**

Entourer les prestations souhaitées (associations ayant moins de 50 adhérents)

<b>FORUM DES ASSOCIATIONS</b>	<b>5 €</b>
<b>ANNUAIRE</b>	<b>5 €</b>
<b>DEMANDE DE SUBVENTION</b> (obligatoire pour bénéficiaire des subventions)	<b>5 €</b>

<b>Associations de plus de 50 adhérents</b>	<b>25 €</b>
---	-------------

<b>TOTAL du REGLEMENT (ci-joint)</b>	<b>..... €</b>
--------------------------------------	----------------